

Adhésion à la CGC CMA

Employé – Technicien – Maîtrise - Cadre – Cadre supérieur

- Les cinq missions de la CGC CMA -

1. Représenter et défendre les intérêts de **toutes les catégories du personnel**, parmi lesquelles les adhérents comme les non adhérents, selon les dispositions législatives et réglementaires
2. Œuvrer, dans le cadre d'un **dialogue social constructif**, à la réussite de la fusion des CMA départementales / interdépartementales, fusion dont le résultat a une incidence sur l'avenir du réseau national des CMA
3. Défendre, ainsi qu'aider à conforter et à amplifier **la cohésion** entre les personnels des établissements issus de régions différentes, marqués par des histoires, des pratiques et des comportements, divers et variés
4. Améliorer **les conditions de travail**, de façon juste et équitable, pour toutes et tous
5. Soutenir les initiatives et les actions qui ont pour objet de **favoriser l'accomplissement et l'épanouissement individuels**, quel que soit le poste occupé

Vous êtes intéressé(e) par la CGC CMA

- ☞ Vous pouvez consulter les mails adressés au personnel de la CMA de région, ainsi que l'espace dédié à la section syndicale Nouvelle-Aquitaine sur le site Internet : [CGC CMA Nouvelle Aquitaine](#)
- ☞ À tout moment, vous pouvez avoir plus d'informations sur notre syndicat et son activité : syndicat-cgccma@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr - 07 89 36 33 67

Vous vous posez une ou plusieurs questions, ayant trait à votre situation professionnelle

- ☞ Dès que vous en ressentez le besoin ou la nécessité, vous pouvez contacter la section syndicale. Vous disposez d'une écoute attentive et bénéficierez d'éléments d'information qui vous seront utiles (syndicat-cgccma@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr - 07 89 36 33 67)
- ☞ Le plus tôt est le mieux, car bien des problèmes et des questions sont résolus, traités au plus vite

Vous êtes adhérent(e) à la CGC CMA

- ☞ Par respect du traitement des données personnelles ([CNIL](#)), votre adhésion n'est pas rendue publique
- ☞ Vous êtes prioritaire pour un traitement de votre ou de vos questions, ayant trait à votre situation professionnelle
- ☞ Vous participez comme vous le souhaitez, à l'activité de la section syndicale
- ☞ Vous contribuez aux décisions qui sont adoptées par la CGC CMA
Seules les organisations syndicales négocient et signent des accords avec l'employeur – Au sein de la CMA Nouvelle-Aquitaine, ce sont les sections syndicales qui négocient et signent ces accords
- ☞ Vous recevez le bulletin trimestriel dédié aux adhérents de la CMA Nouvelle-Aquitaine
- ☞ Vous êtes simultanément adhérent(e) à la CFE CGC et accédez à son [espace « adhérents »](#)

Selon les dispositions du statut, vous avez un entretien avec votre employeur et vous pouvez être assisté(e)...

- ☞ ... A votre demande, la CGC CMA est à vos côtés le jour de l'entretien

Adhérez à la CGC CMA, en cliquant [ici](#)

Montant annuel de l'adhésion à la CGC CMA, pas de coût supplémentaire pour l'adhésion à la [CFE CGC](#) (adhésion automatique) :

- Moins de 30 ans, toute catégories statutaires confondues : 82 €

paiement en trois fois possible : 27,33 euros par échéance

- Catégories « Employé », « Technicien » ou « Maîtrise » : 96 euros

paiement possible en trois fois : 22 euros par échéance

- Catégorie « Cadre » : 112 euros

paiement possible en trois fois : 37,33 euros par échéance

- Catégorie « Cadre supérieur » : 128 euros

paiement possible en trois fois : 42,66 euros par échéance

L'adhésion ouvre droit à une réduction d'impôt – Elle est tacitement renouvelée chaque année

En cas d'adhésion en cours d'année, contactez-nous.

syndicat-cgccma@cma-nouvelleaquitaine.fr - 07 88 73 62 60